



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

0 3 NOV. 2025

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-090**

Domaine : 1.1 - Marchés publics

OBJET : Marché 25-002 : Chantier insertion 2025-2026-2027 : marché de prestation de service CFPM : Signature et attribution du marché.

VU le Code de la commande publique,
VU la délibération portant approbation de l'opération cœur de village

CONSIDERANT que la commune mène cette opération depuis 25 ans, qui s'intègre dans le dispositif du plan départemental de lutte contre l'exclusion.

CONSIDERANT qu'à cet effet il convient de confier à un Prestataire extérieur une prestation visant à produire :

- Un encadrement technique sur la base de 0,55 postes équivalent temps complet.
- Un encadrement social assurant le suivi social et professionnel sur la base de 0,50 poste équivalent temps complet.
- Une formation complémentaire de 184 heures avec deux axes.
 - Axe 1 : consolider le savoir-faire professionnel (104 heures).
 - Axe 2 : préparation à intégrer le marché du travail (80 heures).

Le prestataire assurant le suivi administratif, le moyen de transport et la fourniture de petit matériel spécifique.

CONSIDERANT que la Commune a lancé une procédure de consultation sous la forme de procédure adaptée (article 28 du CMP).

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié en date du 03/06/2025 sur le site dématérialisé des marchés publics e-marchéspublics.com sous la référence 1098513, et sur le journal officiel « L'indépendant » paru le 04/06/2025 sous le N°212299.

CONSIDERANT qu'au terme de la consultation, le 20/06/2025, deux organismes ont remis une offre et qu'à la suite de l'analyse, il ressort que l'offre du CFPM est plus avantageuse et se décompose comme suit :

POUR L'ANNEE 2026 :

- Montant de l'offre : 70 472.47 € HT.

1. **Coût de la prestation** : 70 472.47 € HT se décomposant en :
 - Prestation d'encadrement technique : **32 255.85 €**
 - Prestation de suivi administratif : **2 095.45 €.**
 - Assistance technique (frais de structure et transports) : **13 728.83 €**
 - Prestations de suivi social et professionnel : **19 392,34 €**
2. **Durée de la prestation** : 1 an du 01/01/2026 au 31/12/2026.

POUR L'ANNEE 2027 :

- Montant de l'offre : 70 989.07 € HT.

1. **Coût de la prestation** : 70 989.07 € HT se décomposant en :
 - Prestation d'encadrement technique : **35531.89 €**
 - Prestation de suivi administratif : **2 095.45 €**
 - Assistance technique (frais de structure et transports) : **13 771.40 €**
 - Prestations de suivi social et professionnel : **19 590.25 €**
2. **Durée de la prestation** : 1 an du 01/01/2027 au 31/12/2027

CONSIDERANT que cette offre est conforme au cahier des charges et que les montants des offres sont similaires au précédent contrat conclu par la Commune pour une prestation équivalente et que la commission Ad'Hoc composée par les membres de la CAO, réunie en date du 23 octobre 2025, propose de retenir ces offres.

M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'approuver l'opération sus visée.
- 2- De confier le marché de prestation de service à l'entreprise retenue par la commission.
- 3- D'approuver les conditions de réalisation de ses travaux précisées dans les pièces du marché, à savoir : l'acte d'engagement, le cahier des charges et le mémoire technique.
- 4- D'imputer les dépenses aux Budgets primitifs 2026 et 2027.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la signature des marchés.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2025-090**Identifiant FAST :** ASCL_2_2025-11-03T09-41-16.00 (MI264987305)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-090-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Marché 25-002 : Chantier insertion 2025-2026-2027
marché de prestation de service CFPM : Signature et attribution du marché**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** MA-DEL-2025-090.PDF**Préparé**Date **03/11/25 à 09:41**Par JORDAN Edouard**Transmis**Date **03/11/25 à 09:41**Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**Date **03/11/25 à 09:46**